



*Direction de l'animation  
et des relations avec la population  
Service des actions culturelles  
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

**DECISION**

**DEC/2024/CL/207**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire.

Vu la décision DEC/2024/CL/86 mettant à disposition de l'association Atabak, par convention, un équipement du Collège Raymond Devos nécessaire à l'organisation de répétitions « percussions et danses brésiliennes »,

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : De signer un avenant à ladite convention avec les parties prenantes afin de préciser les conditions de mise à disposition de containers loués, en sus du gymnase, durant les travaux de rénovation de la salle Dunant, du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 4 juillet 2025.

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Hem, le 7 JAN. 2025



*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM*



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)